



La voix des Oubliés Asbl

« J'étais nu, et vous m'avez vêtu; j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus vers moi » Matt. 25.37

PRESENTATION DE L'ASBL « LA VOIX DES OUBLIES »

Il est créé à Kinshasa, Capitale de la République Démocratique du Congo, pour une durée indéterminée, en date du 25/07/2003 et sur initiative de **Monsieur Honoré LOANGO BOELUA BAENDAFE**, une Association Sans But Lucratif, Organisation Non Gouvernementale, dénommée « **LA VOIX DES OUBLIES**», **VDO** en sigle.

La VDO a son siège au numéro 240 Bis de l'avenue commerciale, au quartier 7 à Kinshasa / Ndjili.

La VDO exerce ses activités sur toute l'étendue du continent Africain, et partout où se retrouvent les personnes oubliées.

La VDO est structurée en bureau d'études ayant comme activité essentielle la recherche des moyens en vue de leur mise à la disposition en faveur des personnes oubliées (orphelins, veuves, les couples séparés et à problèmes, les sans abris, les malades, les prisonniers, les personnes avec handicap, les victimes de viol et de catastrophes, les personnes de troisième âge, les défavorisés, les démunis, les enfants de la rue, etc.) afin de leur permettre d'accéder aussi au bien être.

Les objectifs poursuivis par la VDO sont :

- Conscientiser et sensibiliser les personnes oubliées pour les impliquer dans les efforts de leur propre prise en charge.
- Lutter contre la discrimination ou l'intolérance des personnes oubliées.
- Aider ces personnes à connaître leurs droits et devoirs envers la société.
- Promouvoir le bien être général et la défense des intérêts des personnes oubliées dans une société respectueuse des droits humains.
- Promouvoir la culture de la Paix par la sensibilisation au respect de valeurs fondamentales et universelles que sont la liberté, la justice, la démocratie, la tolérance, la solidarité, l'égalité, la vie, etc.



La voix des Oubliés Asbl

« J'étais nu, et vous m'avez vêtu; j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus vers moi » Matt. 25.37

- S'investir pour la promotion et la protection des droits humains en général et particulièrement ceux des personnes oubliées.
- Assurer la formation et l'encadrement des personnes oubliées par des séminaires et des ateliers.
- Assurer la mobilisation des ressources et mener des actions caritatives et humanitaires au profit des personnes oubliées.
- Organiser les journées d'échanges humanitaires entre les acteurs locaux et internationaux en collaboration avec l'Etat congolais

La VDO entend donc pour atteindre ses objectifs :

- à collaborer avec toutes les personnes physiques ou morales qui se préoccupent en R.D.CONGO comme de par le monde, des droits Humains.
- Apporter assistance sur tous les plans aux personnes oubliées.
- Organiser des campagnes (conférences, séminaires de vulgarisation, forum, émissions radio télévisées,..) en vue de réveiller la conscience des uns et des autres
- Adhérer à toute organisation nationale ou internationale
- Publier un rapport chaque année sur l'état de ces personnes oubliées dans le bulletin semestriel « **INFO VDO** »

La VDO a comme organes :

- Le Conseil d'administration
- Le Comité exécutif
- Les Comités Régionaux

A. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le Conseil d'Administration est l'organe suprême de la VDO et elle est composée de tous les membres fondateurs de l'association et des membres exécutifs.
- Il définit la politique et détermine les grandes orientations de la VDO ;



La voix des Oubliés Asbl

« J'étais nu, et vous m'avez vêtu; j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus vers moi » Matt. 25.37

- Il se réunit une fois l'an sur convocation du Président et peut toutefois être convoquée en session extraordinaire, chaque fois que les circonstances l'exigent.
- Il a le pouvoir de désigner et de révoquer le comité exécutif.
- Il détermine les grandes orientations de l'Association.

B. DU COMITE EXECUTIF

- Le comité exécutif est l'organe permanent et exécutif de la VDO
- Il est chargé de l'exécution des programmes de la VDO tels que définis par le conseil d'administration.
- Il tient des réunions chaque fois que les circonstances l'exigent. Les réunions peuvent être élargies aux directions et départements selon les cas.
- Il est exclusivement dirigé par des membres fondateurs et composé de :
 - un Président
 - un Vice Président
 - un Secrétaire Général
 - un Trésorier

C. COMITES REGIONAUX

Par le Comité Régional, il faut entendre le Comité de chaque pays, où la VDO est déjà opérationnelle.

Le Comité Régional se compose de :

- a) Un Président régional
- b) Un Secrétaire régional
- c) Un Trésorier régional

Le mandat du Comité régional est de 5 ans renouvelable par le Comité exécutif.